



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 1 de 13

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Tunap Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40  
e-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.com

**Fournisseur**

Société: TUNAP France SAS  
Rue: 166 Rue d'Altorf  
Lieu: F-67120 Dachstein  
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94  
Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58  
e-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 49 (0) 30 / 30 686 790 (Poison Centre Berlin)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement  
Phrases R:  
Facilement inflammable.  
Irritant pour les yeux.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:  
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
Mentions de danger:  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention d'avertissement: Danger



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 2 de 13

Pictogrammes:

GHS02-GHS07

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeur.
P280	Porter un appareil de protection des yeux/du visage..
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**



## 974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 3 de 13

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	50 - < 100 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
01-2119457558-25		
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich	5 - < 10 %
	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-51-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411	
204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	1 - < 5 %
128-37-0	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H400 H410	
01-2119565113-46		
203-749-3	N-Oleoyl-Sarcosid	0,1 - < 1 %
110-25-8	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R20-38-41-50	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H332 H315 H318 H400	
01-2119488991-20		
202-414-9	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	0,1 - < 1 %
95-38-5	C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R22-34-48/22-50-53	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H373 H400 H410	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

## Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges, Maux de tête, Irritation des yeux, Nausée

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 4 de 13

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec : Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou


**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 5 de 13

auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucune information disponible.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible. 9

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

**Conseils supplémentaires**

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtements ignifuges. porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type : A  
Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.


**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 6 de 13

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: bleu  
 Odeur: comme les amines

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): non déterminé DIN 19268

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 78 °C

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'éclair: 13 °C ISO 3679

**Inflammabilité**

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 2 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,799 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: Aucune information disponible. DIN 53019-1

Viscosité cinématique: < 7 mm<sup>2</sup>/s DIN EN ISO 3104  
 (à 40 °C)

Durée d'écoulement: Aucune information disponible. DIN EN ISO 2431  
 (à 20 °C)

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Test de séparation de solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**



**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 7 de 13

Teneur en solide:

non déterminé

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## 974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 8 de 13

## Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50	5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymère, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol				
	par voie orale	DL50	2930 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
110-25-8	N-Oleoyl-Sarcosid				
	par voie orale	DL50	9200 mg/kg	Rat	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,37 mg/l	Rat	
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol				
	par voie orale	DL50	1265 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

## Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

## Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

## SECTION 12: Informations écologiques





## 974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 9 de 13

**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,42 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,42 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,57 mg/l	48 h	Daphnia magna	
110-25-8	N-Oleoyl-Sarcosid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	3,2-4,6 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	5,1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,53 mg/l	48 h	Daphnia magna	
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,3 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,2989 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,136 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
110-25-8	N-Oleoyl-Sarcosid	6,83

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.



## 974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 10 de 13

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination de déchet-Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1219
<b><u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u></b>	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33



### 974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 11 de 13

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

#### Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantités exceptées: E2

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1219  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3  
 Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 601  
 Quantité limitée (LQ): 1 L

#### Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantités exceptées: E2

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1219  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3  
 Marine polluant: Yes  
 Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 EmS: F-E, S-D

#### Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantités exceptées: E2

#### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1219  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3  
 Dispositions spéciales: A180  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantités exceptées: E2

Passenger-LQ: Y341



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 12 de 13

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides combustibles.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): EU/CH: 90,998

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**Information supplémentaire**

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,14.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- |       |  |
|-------|--|
| 11    | Facilement inflammable.  |
| 20    | Nocif par inhalation.  |
| 22    | Nocif en cas d'ingestion.  |
| 34    | Provoque des brûlures.   |
| 36    | Irritant pour les yeux.  |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau.   |
| 38    | Irritant pour la peau.   |
| 41    | Risque de lésions oculaires graves.  |
| 48/22 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. |

**974 Injektor Direkt-Schutz Benzin MF97400200DLI**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 1100210

Page 13 de 13

- |    |   |
|----|---|
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                    |
| 51 | Toxique pour les organismes aquatiques.   |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.                  |

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- |      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332 | Nocif par inhalation.  |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*